

# **Le plan d'action pour la croissance de Bruno Le Maire, attendu au printemps 2018 à l'Assemblée, va fixer les modalités de « descente » de l'Etat au capital d'ADP, de la Française des Jeux et d'Engie.**

Le calendrier des privatisations se précise. L'Etat enclenchera les grandes manoeuvres autour d'Aéroports de Paris et de la Française des Jeux au printemps, « *probablement à l'occasion du passage au parlement du plan d'action pour la croissance de Bruno Le Maire* », confirme-t-on au sein de l'exécutif.

*La puissance publique doit en passer par la loi si elle veut céder le contrôle des deux groupes. Idem pour Engie, qui fera aussi l'objet de dispositions spécifiques dans le projet législatif.*

*« Aucune décision de vente n'est formellement prise », souligne-t-on, mais l'exécutif se met en ordre de marche pour conduire ses 10 milliards d'euros de cessions d'ici à 2020 afin de financer un fonds en faveur de l'innovation .*

Aéroports de Paris est au coeur de ses réflexions. « *Ce qui est certain, c'est qu'ADP ne fera pas l'objet d'une cession en l'état* », indique-t-on du côté des représentants de l'Etat, actionnaire à hauteur de 50,63 % du groupe, valorisé à un peu plus de 15 milliards d'euros. A la différence d'autres aéroports, le groupe est en effet propriétaire de ses terrains - des actifs sensibles sur lesquels la puissance publique entend bien garder la main, de façon directe ou indirecte, même si elle cède ses titres ADP.

## **Concession à très longue durée**

Le groupe aéroportuaire craignait de devoir scinder son immobilier. Mais l'exécutif a visiblement écarté l'idée de créer purement et simplement une foncière. Complexe, cette option aurait trop coûté à l'Etat pour indemniser les actionnaires minoritaires.

La solution qui tiendrait désormais la corde est d'accorder à ADP une concession de très longue durée, de type cinquante voire cent ans, qui donnerait lieu, à terme, à prolongation ou à mise en concurrence. « *Cela reviendrait à accorder à ADP un droit quasi exclusif de gestion et éviterait de remettre en cause son régime juridique. En toute hypothèse, il faudra cependant s'assurer de la compatibilité avec le droit communautaire.* »

Dans un second temps, l'Etat arbitrera sous quelle forme céder les titres du groupe, en blocs sur les marchés, en lots sous forme d'enchères ou en intégralité en gré à gré avec une concurrence limitée. Un accord privilégié avec Vinci, le premier actionnaire d'ADP avec 8 % du capital, ne semble donc pas à l'ordre du jour.

## **L'Etat à 25 % ou 30 % dans la FDJ**

La Française des Jeux, qui bénéficie d'un monopole de droit sur les jeux de loterie et la prise de paris sportifs en réseau physique et génère d'importantes recettes fiscales (3,3 milliards d'euros en 2016), pose, elle, d'autres problèmes. « *Si l'Etat décide de privatiser la Française des Jeux, il faut en tout état de cause maintenir son monopole et, pour cela, l'Etat devra conserver un contrôle fort sur la société* », souligne-t-on encore au sein de l'exécutif. La puissance publique envisage ainsi de rester au capital à hauteur de 25 à 30 % (contre 72 % aujourd'hui) en s'octroyant des droits spécifiques.

D'emblée, l'Etat juge « *très peu probable une vente à un spécialiste des jeux* », souligne encore cette source. Le groupe de casinos Tranchant, qui a déclaré son intérêt au nom d'un groupement d'investisseurs , ne devrait donc pas être convié. Trois options se dessinent alors. Soit une vente en gré à gré avec appel d'offres restreint auprès de fonds d'infrastructures et d'assureurs qui se positionneraient « *en actionnaires non contrôlant* », dit-on. Soit des ventes de blocs à des grands investisseurs ou bien une introduction en Bourse auprès de particuliers avec une partie du capital réservée aux salariés. Dans cette configuration, la valorisation du groupe atteindrait de 2,5 à 3,5 milliards d'euros.

En cas de privatisation de la FDJ, le gouvernement pourra s'appuyer sur sa PDG, Stéphane Pallez . Cette énarque, qui a passé vingt ans à Bercy, a été à la manoeuvre sur les dossiers Air France et Thomson à la fin des années 1990-début 2000. Compte tenu du poids de la FDJ dans le secteur des jeux, de nombreux experts estiment que sa privatisation impliquerait toutefois une remise à plat plus large du secteur.

Engie, enfin. L'Etat détient encore 24,1 % du capital de l'énergéticien et plus du tiers des droits de vote, une participation valorisée quelque 8,5 milliards d'euros au cours actuel. La future loi devrait autoriser l'Etat actionnaire à passer sous le seuil du tiers des droits de vote. Les syndicats de l'ex-GDF Suez, CGT en tête, sont cependant hostiles au désengagement de l'Etat.

Anne Drif, Bruno Trévidic, Christophe Palierse, Vincent Collen

*Les Echos* 18/12/2017